Image not found or type unknown

Divorce de français avec enfants américain

Par **Montp 34**, le **03/08/2009** à **15:32**

Bonjour,
Ma soeur et son mari sont français, ils vivent aux Etats-Unis, à New-York, ils ont 2 filles nées aux Etats-Unis, elles ont les nationalités française et américaine.
Ma soeur a entamé une démarche de divorce aux Etats-Unis pour violence conjugale.
Ma soeur souhaite revenir en France, mais son mari la menace de la poursuivre pour enlèvement si elle quitte le territoire américain.
J'ai la question suivante :
- Si elle quite le territoire américain afin de rejoindre la France, et si elle précise qu'elle n'empêche pas la visite du père, est-ce que cela est considéré comme un enlèvement ?
- Sinon, comment peut on obtenir son rappatriment en France ?

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés